

que le Seigneur lui donne directement ou par le moyen des représentants de son autorité, car les commandements de Dieu et de l'Eglise sont autant de voix du Seigneur. Mais puisque l'enseignement par l'exemple est toujours le plus éloquent, Dieu suscite assez souvent des âmes privilégiées chez qui l'observation des divins préceptes est plus continuelle et plus constante, plus généreuse et plus universelle. Or, parmi ces âmes, apparaît radieuse la figure de Jeanne d'Arc qui, en toutes choses et partout, s'est laissée conduire par la voix de Dieu.

Il n'est donc pas besoin de nous arrêter davantage à indiquer où se trouve la leçon d'ordre moral que l'Eglise vient de donner par le décret de canonisation de Jeanne d'Arc. Nous nous bornerons à souhaiter que tous ceux qui auront connaissance de ce décret en profitent pour la sanctification de leurs âmes. Nous le souhaitons d'une manière spéciale à nos bien-aimés fils de France parce que, sans la conformité à cet enseignement, ils ne sauraient posséder le bonheur que nous leur souhaitons ardemment, et parce que nous croyons que sainte Jeanne d'Arc elle-même, du haut du ciel, désire que son exemple entraîne surtout ses compatriotes vers le bien. Ces jours derniers, toutes les lèvres des Français qui s'approchaient de nous exprimaient la confiance et le vœu que les fêtes de la canonisation de Jeanne d'Arc contribueraient à accroître la gloire et le bonheur de la France. Nous faisons nôtre ce vœu, en l'adressant aussi bien à la nation française qu'à chaque Français qui la compose.

Mais, afin que ce vœu commun soit pleinement exaucé, nous y ajouterons la bénédiction apostolique, qui sera à la fois le témoignage de notre bienveillance et un gage des bienfaits divins.

O Seigneur tout-puissant qui, pour sauver la France, avez jadis parlé à Jeanne, et de votre voix même lui avez indiqué le